

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 novembre 2022

---

EXPULSION DES ÉTRANGERS EN CAS DE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC -  
(N° 354)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 121

présenté par  
M. Jacobelli

-----

**TITRE**

Au titre, supprimer le mot :

« grave ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dès lors qu'il a été proposé d'élargir considérablement les motifs d'expulsion en cas de menace contre l'ordre public et de modifier en conséquence le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour supprimer l'exigence de la gravité de la menace, il importe de supprimer dans l'intitulé le qualificatif de « grave » devenu sans objet.